

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

**Heft:** 11

**Artikel:** Communiqué

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-279184>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

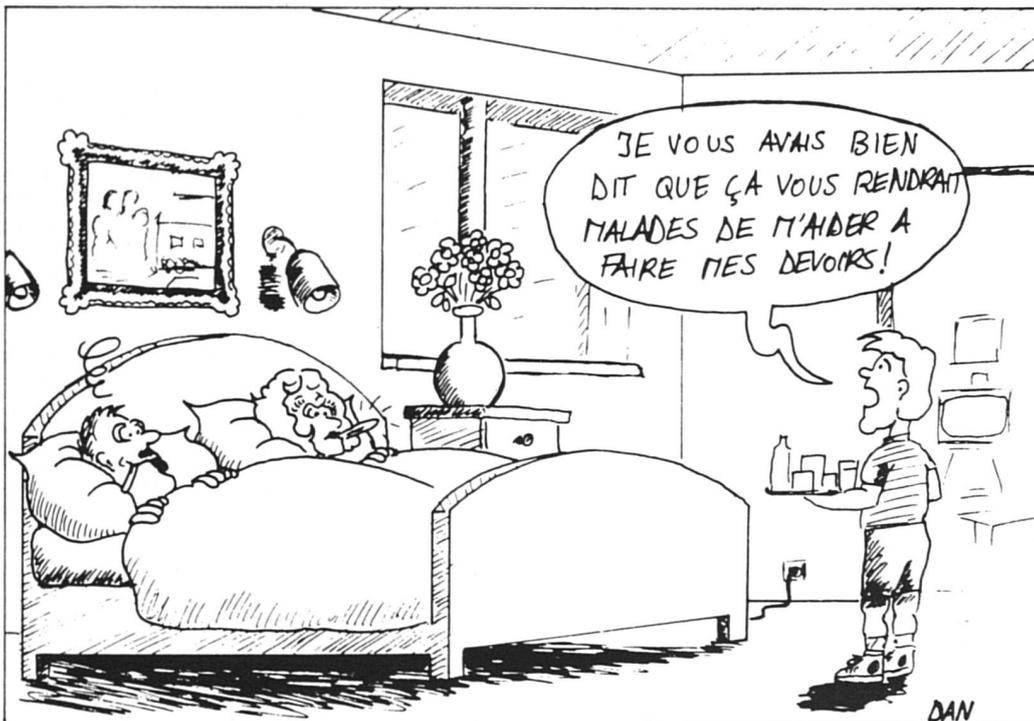
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



(Dessin de Vlad Emmanuel Dan).

## Communiqué

*L'Association neuchâtoise pour les droits de la femme nous prie de publier ce qui suit :*

Dans leur dernière session, nos député-e-s ont accepté — sans opposition — d'instituer un conseil de la famille et de l'égalité ainsi qu'un secrétariat ad hoc chargé de traiter les problèmes liés aux questions de politique familiale et d'égalité entre femmes et hommes.

L'Association pour les droits de la femme prend acte de cette décision, même si elle ne répond pas in extenso à sa demande (dès janvier 1982) étayée par son dossier de « La situation de la femme dans le canton de Neuchâtel », de la création d'un poste de déléguée à la Condition féminine.

## 56e Journée vaudoise des femmes

### La famille malade de l'école ?

(srl) — Le système scolaire exerce toujours une influence sur la vie des familles. Ce problème, *Femmes Suisses* l'avait abordé en mai 1988 avec un dossier intitulé « Ecole : la fête des mères » qui n'avait pas manqué d'échos. C'est que le problème est brûlant. Le système scolaire vaudois passe pour être particulièrement dur. C'est pourquoi le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a décidé de consacrer à ce thème sa 56e Journée des femmes, qui aura lieu le samedi 18 novembre de 13 h 45 à 17 h 45 à l'aula du Collège de l'Elysée, av. de l'Elysée 6 à Lausanne (entrée 5 francs).

Les horaires, les programmes, les devoirs à domicile, les relations parents-enseignants : autant d'objets de débat certainement enflammé parmi les différent-e-s intervenant-e-s et le public, débat orchestré par Roselyne Fayard, de la Radio suisse romande, et ponctué par les sketches du Groupe théâtral de Bellevaux.

Le CLAF avait tenté, en vue de cette journée, de recueillir plus spécifiquement des avis de mères confrontées au pro-

blème de la double journée ou du choix entre profession et éducation des enfants. Mais le questionnaire diffusé par le biais de l'APE a reçu relativement peu de réponses, peut-être parce que les mères réellement concernées n'ont pas été touchées ? Dans les réponses reçues, les difficultés créées par le système scolaire pour les mères qui tentent de concilier famille et profession ne sont pas niées, mais le ton est plutôt à la résignation. Des points de vue plus mordants se feront-ils jour le 18 novembre ?

Pour tous renseignements :  
tél. (021) 20 04 04.

Valais

### Affaire de psy

(ccr) — En 1988, le Service médico-pédagogique valaisan est intervenu dans 2172 cas. Il s'agissait, pour la majorité d'entre eux, d'enfants ou d'adolescents d'âge scolaire en difficulté (problème relevant de la psychologie, de la logopédie ou de la psychomotricité).

Les filles — c'est désormais une tradition — représentent moins du tiers de ces effectifs. Quelles en sont les raisons ? Faut-il les chercher dans l'éducation familiale ? dans le système scolaire (qui privilégierait les filles) ? dans un souci plus grand de faire appel aux services spécialisés pour les garçons que pour les filles ?

Il serait grand temps que les psychologues se penchent sur ces questions qui leur permettraient peut-être d'envisager les mesures préventives adéquates.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



## BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

Département de Justice et Police

2, rue Henri-Fazy

1204 GENÈVE

a pour tâches principales de :

- veiller à ce que les lois ne contiennent plus de discriminations liées au sexe
- réunir une documentation concernant l'égalité des droits entre homme et femme
- informer la population sur toutes ces questions
- contribuer par des actions ponctuelles à l'amélioration de la condition féminine.

Une commission consultative de l'égalité soutient le Bureau dans ses activités et traite des domaines suivants :

- Orientation, formation et réinsertion professionnelle.
- Situation professionnelle.
- Organisation sociale et vie pratique.
- Violences.
- Information et rédaction.

N'hésitez pas à écrire ou à téléphoner :

Case postale 362, 1211 GENÈVE 3, tél. (022) 27 20 65.